Image not found or type unknown

Pour suite au planning et contrat de travail

Par **SUMON**, le **22/11/2008** à **20:44**

Je te remercie d'avoir répondu à mes questions.

Nous avons tous signe un CDI à 35h.

Je ne sait pas comment faire avers mon employeur, il contourne toujours les régles et me rabaisse le plus souvent possible.

Est ce que je risque quelque chose, si j'execute ses ordres malgré que ce ne soit pas dans la législation?Que faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés